

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – Arrêt de l’inventaire des zones d’activités économiques sur le territoire d’Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat résilience, et notamment son article 220 II, qui instaure un inventaire des zones d’activités économiques,

Vu l’article L.318-8-1 du Code de l’urbanisme, précisant le caractère des « zones d’activité économique » : les zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu l’article L.318-8-2 du Code de l’urbanisme, chargeant l’autorité compétente en matière de création, d’aménagement et de gestion des zones d’activité économique d’établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence,

Vu les statuts de la Communauté d’Agglomération Arlysère, notamment l’article 4-A-1° En matière de développement économique - « la création, l’aménagement, l’entretien et la gestion des zones d’activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,

Vu la délibération n° 29 du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, approuvant le lancement de l’élaboration de l’inventaire des zones d’activités économiques d’intérêt communautaire,

Considérant, que l’inventaire mentionné à l’article 220 de la loi Climat résilience, retranscrit à l’article L.318-8-2 du Code de l’Urbanisme, doit comporter pour chaque zone d’activité économique les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d’activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l’identification du propriétaire ;
- L’identification des occupants de la zone d’activité économique ;
- Et le taux de vacance de la zone d’activité économique.

Vu la consultation des propriétaires et occupants des zones d’activités à organiser pendant une période de trente jours,

Considérant, que l’inventaire portait sur les zones d’activités économiques suivantes :

Zones d’activités communautaires	Commune
Belles Cîmes	Albertville
Parc Olympique	Albertville
Ferdinand Martin	Frontenex
Les Teppes	Frontenex
Petit Marais	Gilly sur Isère
Terre Neuve	Gilly sur Isère
Les Lavanches	Grésy sur Isère
Arolles	La Bâthie
Château	La Bâthie
Le Rotey	Notre Dame des Millières
Aérodrome	Tournon
Carrefour des Vallées	Tournon
Tétrapole	Tournon
La Gare	Tours en Savoie
Porte de Tarentaise	Tours en Savoie

Considérant, que la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économique a été engagée par voie dématérialisée du 1^{er} mars 2024 au 31 mars 2024. Les occupants ainsi que les propriétaires de chaque zone disposaient d'un délai de 1 mois pour adresser les formulaires de réponse. Les retours ont permis de compléter et mettre à jour les informations de l'inventaire général des zones d'activités,
Considérant que cet inventaire doit être arrêté en Conseil Communautaire et actualisé tous les 6 ans,

Conformément à la loi Climat résilience, cet inventaire sera communiqué aux autorités compétentes en matière de :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)

Considérant l'avis favorable de la Commission opérationnelle des Zones d'Activités Economique réunie le 18 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***arrête l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de d'Agglomération ARLYSÈRE au titre de la loi Climat et Résilience, dont le document est joint en annexe ;***
- ***dit que cet inventaire sera transmis aux autorités compétentes en matière de SCOT, PLU et PLH ;***
- ***autorise M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, au 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

